



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 4

PREMIÈRE SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

Les projets de loi mentionnés ci-après, dont l'objet a été indiqué, sont lus une première fois :

(N° 2) — *Loi sur Louis Riel/The Louis Riel Act*;

(M. le premier ministre KINIEW)

(N° 3) — *Loi modifiant la Loi de la taxe sur les carburants (période d'exonération de la taxe sur les carburants)/The Fuel Tax Amendment Act (Fuel Tax Holiday)*.

(M. le ministre SALA)

Le président dépose le rapport sur les sommes versées ou à verser aux députés que prévoient les paragraphes 52.27(1) et (1.1) de la *Loi sur l'Assemblée législative* pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023.
(Document parlementaire n° 15)

M^{me} la ministre FONTAINE dépose :

le rapport annuel que prévoit la *Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains* pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;

(Document parlementaire n° 16)

le rapport annuel de la Commission d'appel des services sociaux pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;

(Document parlementaire n° 17)

le rapport annuel de la Stratégie de réduction de la pauvreté pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;

(Document parlementaire n° 18)

le rapport annuel du ministère des Familles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023.

(Document parlementaire n° 19)

M^{me} la *ministre* NAYLOR dépose :

le rapport annuel du ministère du Transport et de l'Infrastructure pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;

(Document parlementaire n° 20)

le rapport annuel du ministère de la Protection du consommateur et des Services gouvernementaux pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;

(Document parlementaire n° 21)

le rapport annuel d'Entrepreneuriat Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;

(Document parlementaire n° 22)

le rapport annuel de l'Organisme chargé de la distribution du matériel pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;

(Document parlementaire n° 23)

le rapport annuel des Réseaux informatiques en apprentissage et en recherche pédagogique du Manitoba (MERLIN) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;

(Document parlementaire n° 24)

le rapport annuel du tuteur et curateur public du Manitoba, organisme de service spécial, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;

(Document parlementaire n° 25)

le rapport annuel de l'Organisme de gestion des véhicules gouvernementaux et de l'équipement lourd pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;

(Document parlementaire n° 26)

le rapport annuel de la Commission d'appel des accidents de la route pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;

(Document parlementaire n° 27)

le rapport annuel de la Commission de la location à usage d'habitation pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023.

(Document parlementaire n° 28)

M^{me} la *ministre* MARCELINO dépose le rapport annuel du ministère du Travail et de l'Immigration pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023.

(Document parlementaire n° 29)

M. le *ministre* SALA dépose :

le rapport annuel du ministère des Finances pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;
(Document parlementaire n° 30)

le rapport annuel portant sur le poste budgétaire Régime de retraite de la fonction publique et autres frais pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;
(Document parlementaire n° 31)

le rapport annuel de Commission de la fonction publique du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;
(Document parlementaire n° 32)

le rapport annuel portant sur les postes budgétaires Crédits d'autorisation, Allègements fiscaux et Dette publique pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;
(Document parlementaire n° 33)

le rapport annuel de l'Office des services financiers du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;
(Document parlementaire n° 34)

le rapport annuel de la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;
(Document parlementaire n° 35)

le rapport annuel de la Régie des services publics pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;
(Document parlementaire n° 36)

le rapport annuel et les comptes publics de la province du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023.
(Document parlementaire n° 37)

M. le *ministre* SIMARD dépose :

le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;
(Document parlementaire n° 38)

le rapport annuel de la Société manitobaine des alcools et des loteries pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;
(Document parlementaire n° 39)

le rapport annuel du ministère du Sport, de la Culture et du Patrimoine pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;
(Document parlementaire n° 40)

le rapport annuel de la Société Voyage Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;
(Document parlementaire n° 41)

le rapport annuel du Centre culturel franco-manitobain pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;
(Document parlementaire n° 42)

le rapport annuel du Conseil des Arts du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;
(Document parlementaire n° 43)

le rapport annuel de Musique et film Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023.
(Document parlementaire n° 44)

M. WIEBE, *ministre de la Justice*, fait une déclaration au sujet de la Semaine de la justice réparatrice.

M. BALCAEN et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

M^{me} SMITH, *ministre du Logement, de la Lutte contre les dépendances et de la Lutte contre l'itinérance*, fait une déclaration au sujet de la Semaine manitobaine de sensibilisation aux dépendances et à l'usage de substances.

M^{me} HIEBERT fait des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M^{me} CROSS, M. KHAN, M^{mes} KENNEDY et COOK ainsi que M. REDHEAD font des déclarations de député.

La pétition qui suit est présentée et lue devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M^{me} LAMOUREUX — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à approuver la prise en charge des traitements liés à la perte auditive par le régime d'assurance-maladie de Santé Manitoba et à offrir à tous ceux qui en ont besoin une couverture basée sur le revenu étant donné qu'il a été démontré que l'ouïe est essentielle pour la santé cognitive, mentale et sociale des Manitobains ainsi que pour leur bien-être.

Conformément au paragraphe 34(8) du *Règlement*, la leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député visant à exhorter le gouvernement provincial à soustraire le chauffage domestique de la taxe fédérale sur le carbone au Manitoba sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

M^{me} la *ministre* FONTAINE présente la proposition suivante :

Attendu :

que conformément au paragraphe 33.1(3) de la *Loi sur l'Assemblée législative*, la Commission de régie de l'Assemblée législative s'est réunie le 31 juillet 2023 et le 14 novembre 2023 afin de discuter du processus de nomination du greffier de l'Assemblée législative;

que la Commission a convenu de recommander à l'Assemblée la nomination de Rick Yarish au poste de greffier de l'Assemblée et que sa nomination prenne effet dès que l'Assemblée adopte une résolution confirmant cette recommandation,

il est proposé que conformément à l'article 33.1 de la *Loi sur l'Assemblée législative*, Rick Yarish soit nommé greffier de l'Assemblée et que sa nomination prenne effet dès que l'Assemblée adopte la présente résolution.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* FONTAINE et M. GOERTZEN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. LOISELLE voulant que soit présentée à la lieutenant-gouverneure l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la première session de la quarante-troisième législature du Manitoba.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M^{me} STEFANSON voulant que la motion soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement provincial :

- a) ait omis de préciser la façon dont il entend rendre le coût de la vie plus abordable à long terme pour les Manitobains qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts;
- b) n'ait prévu aucun allègement fiscal pour les petites entreprises du Manitoba;
- c) se soit engagé à faire du Manitoba une province maritime sans toutefois s'engager à se battre pour obtenir les exemptions à la taxe sur le carbone dont bénéficient les provinces maritimes;
- d) ait abandonné les plans du gouvernement précédent visant à construire de nouvelles écoles pour répondre à l'augmentation du nombre d'élèves de la maternelle à la 12^e année;
- e) ait abandonné les plans visant à ajouter 23 000 places de garderie au Manitoba;

- f) ait négligé de préciser les mesures exactes qu'il entend prendre pour améliorer la rétention et le recrutement des éducateurs dans la province;
- g) ait refusé de traiter de l'immigration ou de la population du Manitoba d'une façon significative;
- h) ait rejeté les améliorations indispensables aux projets d'hôpitaux de la province, dont le Centre des sciences de la santé, pour des raisons d'idéologie politique et au détriment des patients manitobains;
- i) ait négligé de préciser les mesures exactes qu'il entend prendre pour améliorer la rétention et le recrutement des travailleurs de la santé au Manitoba;
- j) ait démantelé le Groupe de travail sur le rétablissement des services chirurgicaux et diagnostiques, qui offrait à plus de 85 000 Manitobains les soins dont ils avaient besoin, sans avoir prévu de plan pour aider les Manitobains qui attendent dans la douleur;
- k) ait omis de mentionner la façon dont il entend servir les Manitobains qui attendent de pouvoir subir des interventions chirurgicales et des examens diagnostiques à court terme;
- l) ait abandonné six communautés qui devaient profiter de la construction de nouveaux foyers de soins personnels;
- m) ait omis de remédier au manque de places de traitement et de soins axés sur le rétablissement à l'intention des personnes aux prises avec des dépendances;
- n) ait manqué de respect envers les aînés manitobains et ceux qui sont aux prises avec des dépendances en démantelant les ministères responsables des aînés, de la santé mentale et du mieux-être de la communauté;
- o) ait omis de mentionner la façon dont il entend créer de nouveaux logements sociaux abordables, dont le besoin se fait criant en raison de la pénurie de logements;
- p) ait omis de s'engager à agir ou à investir de façon significative dans l'art communautaire, la culture et les projets ou groupes sans but lucratif ou voués à la protection du patrimoine;
- q) ait tourné le dos aux Manitobains qui apprécient les parcs provinciaux ainsi que les activités récréatives et les précieux écosystèmes qui leur sont chers;
- r) ait négligé de présenter un plan visant à préserver l'élan positif du secteur du tourisme du Manitoba, qui contribue plus d'un milliard de dollars au PIB de la province;
- s) ait signalé son intention de se distancier d'un plan positif visant à développer l'économie des ressources naturelles du Manitoba qui attirait des investissements records dans la province;
- t) ait omis de mentionner le rôle clé que joue la mise en valeur des mines et des minéraux dans le cadre du développement de notre économie provinciale;
- u) ait omis de dénoncer l'opinion que des membres du NPD ont déjà exprimée en faveur de la réduction du financement des services policiers;

- v) ait négligé d'entreprendre une réforme du cautionnement pour mettre fin à la remise en liberté des récidivistes;
- w) ait démantelé le Conseil de développement économique et ait mis en péril des milliers d'emplois et des milliards de dollars en investissements;
- x) ait compromis la viabilité financière d'Hydro-Manitoba en prenant l'engagement de geler ses taux;
- y) ait ignoré l'industrie agricole, qui représente près de 10 % du PIB de la province, de même que ses producteurs;
- z) ait omis de s'engager à donner suite au budget quinquennal prévoyant 500 millions de dollars par année pour l'infrastructure,

et qu'en raison des manquements précités et autres, le gouvernement provincial ait perdu la confiance des Manitobains et de l'Assemblée.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M^{mes} LAMOUREUX, STONE, DELA CRUZ, BYRAM et CHEN ainsi que M. NARTH interviennent. M. MOROZ exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

Tom Lindsey